

FAQ

Forfait parcours

N° ligne	Catégorie	Sous-catégorie	Question	Réponse
1	Forfait parcours	Positionnement	La date de signature du contrat d'engagement doit-elle être la date d'entrée du stagiaire ? Doit-elle reprendre les dates de positionnement ?	<p>La date de signature du contrat d'engagement est la date à laquelle l'entrée en formation est validée à l'issue du positionnement soit environ 10 jours après son entrée en formation dans le dispositif. La date est donc différente de la date d'entrée en formation.</p> <p>Le contrat d'engagement à utiliser est celui fourni par la Région Occitanie en y ajoutant les logos nécessaires.</p> <p>Réf : - CCTP page 27 pour la durée du positionnement. - CCTP page 25 pour les modalités de mise en œuvre d'un parcours.</p>
2	Forfait parcours	Positionnement	Il y a 2 contrats à faire signer aux stagiaires, un en début de positionnement et un second qui est le contrat d'engagement ?	Non, il s'agit d'un document unique la dernière page étant consacrée au contrat d'engagement.
3	Forfait parcours	Positionnement	Le modèle du contrat d'engagement est-il identique à celui de l'appel d'offre ?	<p>Les modèles actualisés ont été communiqués en février 2023. Retrouvez-les en téléchargement sur le site de la Région Occitanie, sur la page Éducation, orientation, formation et emploi, dans l'onglet "Je suis un organisme de formation", "Exécution des marchés PRF 2023-2026", "Documents téléchargeables".</p>
4	Forfait parcours	Positionnement	Le test de positionnement correspond-il à la grille des compétences du DCE ?	<p>Le document proposé est une grille de synthèse du positionnement. Chaque organisme de formation utilise ses propres outils de positionnement et se sert de cette grille pour reporter les évaluations. L'objectif est d'avoir un document unique et commun à tous les Organismes de formation permettant un traitement simplifié pour la facturation.</p> <p>Réf: CCTP page 26 et 27 pour le positionnement.</p>
5	Forfait parcours	Positionnement	Quelle couverture sociale protège les stagiaires pendant les 2 semaines de positionnement ?	Pendant les 10 jours de positionnement, les stagiaires sont des stagiaires de la formation professionnelle et bénéficient de la protection sociale et de la rémunération.
6	Forfait parcours	Positionnement	Le contrat de formation est-il celui des précédents marchés ? Où trouve-t-on son modèle ?	Le contrat de formation à utiliser a été envoyé dans le kit des supports à utiliser pour Projet Pro. Retrouvez les modèles en téléchargement sur le site de la Région Occitanie, sur la page Éducation, orientation, formation et emploi, dans l'onglet "Je suis un organisme de formation", "Exécution des marchés PRF 2023-2026", "Documents téléchargeables".

FAQ

Forfait parcours

N° ligne	Catégorie	Sous-catégorie	Question	Réponse
7	Forfait parcours	Positionnement	Un arrêt maladie entre le 1er et le 10ème jour prolonge-t-il la durée du délai de rétractation et de signature du contrat d'engagement ?	Il conviendra à l'organisme de formation d'étudier au cas par cas la situation. Si l'arrêt court, prolongement de la durée du positionnement, donc décalage de la date de signature du contrat d'engagement. Si arrêt plus long, envisager entrée dans une session ultérieure.
8	Forfait parcours	Positionnement	Le contrat d'engagement est donc un document annexe du contrat de formation ?	Le contrat d'engagement est intégré au contrat de formation mais nécessite une seconde signature de l'organisme et du stagiaire.
9	Forfait parcours	Positionnement	Existe-t-il un document unique "contrat d'engagement" qui regrouperait le contrat signé en début de positionnement et le contrat d'engagement pour les blocs compétences transversales et professionnelles ?	C'est en ce sens que le document fourni englobe le contrat de formation et le contrat d'engagement.
10	Forfait parcours	Positionnement	Dans l'appel d'offre il était stipulé que les titulaires se verront fournir un outil de positionnement harmonisé. S'agit-il de la synthèse de positionnement ?	Oui.
11	Forfait parcours	Positionnement	Les signatures des stagiaires, pour le contrat d'engagement et la synthèse de positionnement, peuvent-elles être manuscrites ?	Les signatures sont manuelles et il convient de scanner au format PDF le document avec les signatures pour les envoyer lors de la demande de facturation.
12	Forfait parcours	Positionnement	À partir de quelle date pouvons-nous faire entrer des candidats ?	Les entrées sur les bons de commandes 2023 peuvent se faire à partir du 02 janvier 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2023.
13	Forfait parcours	Positionnement	Certains stagiaires ne font la formation que pour le paiement Région, donc pénalités pour nous à la sortie.	Les motivations du stagiaire font partie de l'étape de sélection puis positionnement et d'individualisation. L'entrée dans le dispositif projet pro est envisagé avec la définition, l'accompagnement et la validation du projet professionnel du stagiaire. La rémunération est un levier dans la réussite du projet. Il convient donc d'être vigilant sur les leviers de motivations et le projet professionnel du stagiaire, afin de limiter les risques de non-validation du projet.
14	Forfait parcours	Positionnement	Quel est l'impact d'un retard de dépôt du contrat signé ?	Le 1er versement représentant 30% du forfait est versé sous condition d'être à jour de la saisie des données stagiaires et du dépôt des pièces dans le SI For Pro Région et d'avoir saisi la date d'entrée du stagiaire. En l'absence de dépôt du contrat d'engagement et de l'attestation de positionnement le versement correspondant ne peut pas être effectué.
15	Forfait parcours	1er versement	Si 3 stagiaires abandonnent la formation juste après la signature de leur contrat d'engagement (donc paiement de 30% pour chacun des stagiaires), est ce que cela compte pour 3 forfaits parcours du bon de commande ? Puisque cela ne représente que 30% de 3 forfaits, cela permet-il à l'OF de récupérer 2 autres forfaits parcours complets ?	Oui cela décompte 3 forfaits parcours. Les parts de forfait non consommées ne peuvent être récupérées.

FAQ

Forfait parcours

N° ligne	Catégorie	Sous-catégorie	Question	Réponse
16	Forfait parcours	1er versement	Peut-on déposer des pièces justificatives en PDF ?	Les pièces justificatives sont à déposer au format PDF.
17	Forfait parcours	1er versement	Si le stagiaire ne valide pas son projet nous allons cocher « non » dans SIGMA. Alors que le travail de projet aura été réalisé et pourra être lu dans les livrables, le fait de cocher « non » engendre-t-il le non-paiement du bloc professionnel de 30% même si le travail sur le projet professionnel est réalisé (avec stage en entreprise réalisé mais invalidé par exemple) ?	En application du CCAP (art 8-3), le bloc de compétences professionnelles du 2ème versement du forfait est payé dès lors que le stagiaire a bénéficié d'une période de formation en entreprise et a validé son projet professionnel.
18	Forfait parcours	1er versement	Pour les BDC forfait parcours y a-t-il un minimum de 6 stagiaires comme projet pro pour être payé ?	Non il n'y a pas de quota requis pour le forfait parcours.
19	Forfait parcours	2ème versement	Existe-t-il un modèle de l'attestation en entreprise ?	Un support est fourni dans le kit envoyé. Ce support reprend la convention de stage en première partie et l'attestation en seconde partie pour attester de la réalisation de ce stage.
20	Forfait parcours	2ème versement	En cas de changement de projet du stagiaire en lien avec une situation personnelle en fin d'accompagnement, pourra-t-on facturer les 10% en valorisant le travail effectué ?	Les 10% mentionnés ne dépendent pas de la validation du projet mais de la feuille de route vers la qualification ou l'emploi, à co-signer avec le stagiaire en fin de parcours (une preuve de sortie positive peut être transmise en cas d'absence de feuille de route).
21	Forfait parcours	2ème versement	Les formules dans la grille sont incorrectes ? Pouvons-nous avoir une grille de synthèse avec les formules correctes ?	Les documents à utiliser sont ceux envoyés et mis à jour en février 2023. Des problèmes de compatibilité en fonction de l'utilisation de versions d'Excel plus anciennes ont été soulevées. Des supports ont donc été ajoutés en version compatibles Excel 2003 à 2010 et pour l'utilisation de Libre office.
22	Forfait parcours	2ème versement	Lors de la saisie du bilan de sortie, doit-on fournir des informations via des menus déroulants ou la saisie sera-t-elle libre ?	Afin de simplifier et d'uniformiser la saisie et d'en faciliter l'analyse, des menus déroulants sont prévus.
23	Forfait parcours	2ème versement	La réponse à la question 51 de la FAQ précise que le paiement n'est pas conditionné à l'atteinte de résultats mais que le portefeuille doit justifier d'un accompagnement complet. Pourquoi exiger alors que le Projet soit validé ?	L'article 1.2 du CCTP page 13 précise : "Ce dispositif a pour objectif : [...]La définition d'un projet professionnel en lien avec les potentialités du stagiaire et en cohérence avec les réalités du marché du travail ;[...]"
24	Forfait parcours	2ème versement	Concernant l'issue positive, la feuille de route est une preuve suffisante pour demander le versement de 10% ? ou devons-nous déposer ultérieurement, si la signature du contrat de travail de + de 3 mois ou l'entrée de formation qualifiante est prévue à une date ultérieure ? Les 10% peuvent faire l'objet d'un avoir si le stagiaire abandonne 1 mois après le projet d'entrée en formation qualifiante par exemple ?	La feuille de route est le seul élément demandé pour bénéficier du dernier versement. Il constitue un plan d'action pour l'accès à la qualification (pré-requis atteints pour entrer en formation qualifiante,...) ou à l'emploi.
25	Forfait parcours	2ème versement	La feuille de route est-elle incluse dans le portefeuille ? Permet-elle le paiement des 10% ?	La feuille de route est la dernière partie du portefeuille stagiaire. Elle conditionne le paiement des 10% restants du forfait parcours.

FAQ

Forfait parcours

N° ligne	Catégorie	Sous-catégorie	Question	Réponse
26	Forfait parcours	2ème versement	Est-ce que l'AFPR et la POEI sont considérées comme une sortie positive ?	La Région considère comme sorties positives les situations suivantes : - l'entrée en formation qualifiante et/ou retour en formation initiale, - la signature d'un contrat de travail de plus de trois mois (dont contrats aidés), - un contrat en alternance, - la création d'entreprise, - un service civique. Réf : CCTP page 42.
27	Forfait parcours	2ème versement	Pour éviter les délai trop longs de paiement, n'est-il pas possible de retenir la part liée au livrable manquant au moment du solde de l'action, comme sur les précédents marchés ?	Non, ce n'est pas possible car les livrables conditionnent le paiement.
28	Forfait parcours	2ème versement	Y a-t-il un délais pour déposer les documents ?	La facturation étant soumise au dépôt des documents, le plus tôt est le mieux.
29	Forfait parcours	2ème versement	Les contrôles des livrables seront-ils effectués au fil de l'eau ? Que se passe-t-il en cas de non-conformité d'un livrable, la facturation entière du groupement sera-elle rejetée ?	Il vous appartient de vous assurer de la conformité des pièces déposées et des saisies correspondantes pour l'ensemble des stagiaires pour lesquels un versement est prévu. Si une pièce est non recevable ou une saisie est erronée pour un stagiaire, la facturation entière du groupe de stagiaires pourra être rejetée. Néanmoins les documents validés pour les autres stagiaires resteront validés.
30	Forfait parcours	2ème versement	La date d'entrée en formation voire même la période d'inscription à la formation peut être ultérieure à la sortie du stagiaire de projet pro, quel justificatif doit-on fournir ?	La date d'entrée en formation qualifiante sera effectivement ultérieure à la date de de sortie. Un justificatif ne sera exigé que dans le cas d'une sortie anticipée.
31	Forfait parcours	2ème versement	Lorsqu'un livrable est manquant sur une facture trimestrielle cela bloquera-t-il la ou les factures trimestrielles suivantes ? (Sachant que 70% du forfait Projet Pro sera réglé au terme du parcours)	Oui, tant que la 1ère facture n'est pas validée par la Région, la facture suivante ne pourra pas être instruite.
32	Forfait parcours	2ème versement	Quel est le document justificatif attendu pour valider une poursuite de parcours en formation diplômante ? (Fiche navette, attestation d'entrée)	Tout justificatif attestant de son entrée future en formation.

FAQ

Forfait parcours

N° ligne	Catégorie	Sous-catégorie	Question	Réponse
33	Forfait parcours	Poursuite de parcours	<p>Est-il possible d'enchaîner 2 parcours projet pro avec 2 OF distincts, et si c'est possible comment interpréter la durée des 12 mois maxi (temps de parcours total en nombre de mois, ou durée de date à date) ?</p> <p>Exemple 1 : Un stagiaire a démarré un projet Pro mais veut finalement basculer sur Projet Pro Numérique chez un autre OF : Le parcours envisagé sur ce PP numérique sera-t-il réduit par le parcours déjà effectué en projet pro dans le premier OF ?</p> <p>Exemple 2 : Un stagiaire a débuté un Projet Pro mais n'avance pas dans son projet, veut faire une pause et reprendra sans doute sur le BDC 2021 plus tard. La durée du second parcours doit-elle prendre en compte le premier parcours ?</p> <p>Exemple 3 : Un stagiaire a validé un projet et veut réaliser une phase de consolidation avec un autre OF : Est-ce que la durée de son parcours doit tenir compte de la durée déjà effectuée pour ne pas dépasser les 12 mois ?</p>	<p>Réponse pour l'exemple 1 : oui, quand l'OF du projet pro numérique fait le positionnement à l'entrée il doit prendre en compte le fait qu'il y a déjà eu un 1er parcours projet pro.</p> <p>Réponse à l'exemple 2 : les possibilités de suspension sont indiquées dans la notice de suspension.</p> <p>Réponse à l'exemple 3 : rien ne justifie le changement d'organisme, surtout pour intégrer un dispositif identique. Vigilance à la multiplication des actions et au maintien en formation l'objectif doit rester l'accès à la qualif ou l'emploi mais pas faire de la formation occupationnelle.</p>
34	Forfait parcours	Poursuite de parcours	Est-ce qu'on doit maintenir des stagiaires en formation s'ils ne sont pas retenus en formations qualifiantes ?	Si le travail sur le projet nécessite de maintenir le stagiaire en formation le parcours peut être prolongé, sinon, si le parcours est terminé le stagiaire doit sortir.
35	Forfait parcours	Réajustement	Un stagiaire entré à la fin d'un bon de commande aurait besoin de travailler encore sur Projet Pro. Est-ce que je dois demander une prolongation de fin du BDC ou faire sortir le stagiaire du BDC et rentrer sur le nouveau ?	Les stagiaires doivent entrer en formation dans l'année civile de la date prévisionnelle du bon de commande et peuvent achever l'année N+1.
36	Forfait parcours	Réajustement	<p>Un stagiaire de Projet Pro, demande de quelle façon il pourrait envisager de faire le stage BAFA sachant que son parcours devrait se terminer 4 mois plus tard et il souhaite aller jusqu'au bout.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de la porter absent pendant la période de stage ? - Suspension possible du parcours projet Pro durant la période de stage BAFA et reprise ? - Arrêt de Projet Pro ? 	<p>Le règlement de rémunération (RIR) prévoit 15 jours de suspension maxi/an, donc le stage BAFA durant 7 jours, Il est possible de mettre le stagiaire en suspension.</p> <p>Si vous proposez dans vos secteurs d'activité l'animation et que le stagiaire valide son projet dans l'animation, il pourrait également passer le BAFA dans le cadre de la pré-qualif Projet Pro.</p>
37	Forfait parcours	Stage	Heure supplémentaire en stage: Des stagiaires vont passer le BAFA pendant leurs parcours Projet Pro et donc générer des heures supplémentaires. Peuvent-ils les récupérer le mois suivant ?	<p>La règle est la suivante : 35 heures/semaine en moyenne sur le mois sans dépasser 42 heures/semaine.</p> <p>Si le nombre d'heure devient trop important, ils peuvent compenser en faisant moins d'heure en centre.</p>

FAQ

Forfait parcours

N° ligne	Catégorie	Sous-catégorie	Question	Réponse
38	Forfait parcours	Stage	Un stagiaire est amené à travailler en horaires de nuit lors son stage en entreprise. Est-ce autorisé ?	Le CTPP Projet Pro prévoit : « 3.1.5.2 Le stage en entreprise Il doit se dérouler dans des conditions et modalités conformes au Code du travail. Exceptionnellement, en fonction des contraintes liées au secteur d'activité, mais dans le respect du Code du Travail et conformément aux modalités consignées dans la convention de stage, les périodes en entreprise pourront se dérouler en dehors des périodes d'ouverture du centre dans la mesure où les 35 heures semaine sont respectées et le centre reste joignable. »
39	Forfait parcours		Pour les dispositifs en forfait parcours, comment devons-nous saisir la composante ?	Pour les dispositifs en forfait parcours, la session (et non composante) fait partie du bon de commande. La mise à jour est réalisée par la Région.
40	Forfait parcours	Durée de formation	Est-il possible de proposer une formation en temps partiel à un stagiaire avec une reconnaissance travailleur handicapé dont les indications médicales recommandent une adaptation du temps de travail ? Et donc étaler la formation dans le temps ?	Oui, l'individualisation des parcours est à mettre en œuvre pour le dispositif Projet Pro. Vous devez adapter le parcours à la problématique des stagiaires en général et de ce stagiaire en particulier, en prenant en compte les impacts en terme de rémunération.